Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue

française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 37 (1991)

Heft: 22

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE DE PRESSE

Nouvelles en provenance des cantons suisses.

APPENZELL

Rhodes-Extérieures

Où il est de nouveau question du droit de vote à 18 ans



Les jeunes appenzellois vont-t-ils bientôt voter à la Landsgemeinde?

Le Parlement d'Appenzell a approuvé à une forte majorité une proposition de l'exécutif cantonal qui accorderait aux jeunes de participer dès l'âge de 18 ans à la Landsgemeinde. Ce projet prévoit l'introduction du droit de vote et d'éligibilité sur le plus communal et cantonal. Si la Landsgemeinde de 1991 à Hundwill approuve cette proposition, le demi-canton ne fera que retrouver le "droit ancien". En effet, avant la révision de la constitution cantonale de 1876, Appenzell Rhodes Extérieures disposait déjà du droit de vote et d'éligibilité.

ARGOVIE

Peter Mieg est mort

Le compositeur, peintre et critique argovien Peter Mieg n'est plus. On lui doit 130 compositions musicales et d'innombrables critiques d'art, de littérature et de musique. Vers la fin de sa vie Peter Mieg s'était surtout consacré à la peinture, et il laisse une centaine d'aquarelles. Né en 1906 à Lenzbourg, il a étudié l'histoire de l'art et de la musique, l'archéologie et la littérature allemande à Bâle, Zürich et Paris. Ses articles en firent rapidement un critique renommé en Suisse. Les années quarante le verront se consacrer à la musique et Pro Helvetia lui confiera plusieurs commandes. Dans les années soixante, la peinture prendra de plus en plus son temps. Jusqu'à sa mort, il a habité Lenzbourg, dont il fut le délégué à la culture de 1944 à 1964.

Reinach dans le livre Guiness des records?

Record battu pour la fabrication de la plus grande bougie de Noël: haute de 5,72 m et pesant quelque 400 kilos, elle dépasse de 64 cm en hauteur la détentrice du record. Il aura fallu environ deux semaines de travail à un groupe de jeunes de la ville de Reinach pour mener l'entreprise à bien.

Pyromane arrêté

La police cantonale argovienne a fini par arrêter celui que l'on appelait "l'incendiaire de Boezberg". Le jeune homme (21 ans) a reconnu être l'auteur de onze incendies dans la région argovienne

depuis la mi-août 1989. Il participait comme pompier aux opérations d'extinction des foyers que lui-même avait provoqués, incendies qui ont causé quelque 1,5 million de frs. s. de dégâts.

BERNE

Remise du prix Marcel Benoist 1989 : le créateur du langage informatique "Pascal" récompensé

L'informaticien zürichois Niklaus Wirt, créateur du langage informatique "Pascal" a recu fin décembre à Berne des mains du Conseiller Fédéral Flavio Cotti, le prix 1989 de la Fondation Marcel Benoist.

Le prix, dont le montant n'est pas publié selon la volonté du fondateur, récompense chaque année un scientifique qui s'est particulièrement distingué dans ses recherches.

Diplômé de l'Ecole Polytechnique de Zürich, docteur à l'Université de Berkeley, créateur d'un département des Sciences de l'ordinateur à l'Université de Stanford. Klaus Wirt est rentré en Suisse en 1967 et enseigne aujourd'hui encore à l'Ecole Polytechnique de Zürich et à l'Université.

Le célèbre langage "Pascal", il l'a inventé entre 1968 et 1970. Mais il est également le concepteur de l'ordinateur à haute capacité et à prix de revient avantageux actuellement utilisé par l'EPF de Zürich.

FRIBOURG

Elimination non conforme de déchets toxiques : Fribourg sonne l'alarme.

Plusieurs cas d'élimination non conforme de déchets toxiques ont mis en émoi, ces derniers mois, la police fribourgeoise et les instances cantonales de protection de l'environnement. Ces dernières ont tiré la sonnette d'alarme lors d'une conférence de presse donnée fin novembre, avant de rappeler que le canton de Fribourg dispose déjà d'un concept d'évacuation de tels déchets. En septembre dernier, par exemple, deux fûts en plastique contenant plusieurs litres d'un liquide corrosif toxique ont été trouvés en pleine ville de Fribourg : ils avaient été abandonnés derrière des bâtiments désaffectés, au bord d'une route très fréquentée sur laquelle ils auraient pu rouler. Des enfants auraient pu facilement les ouvrir ce qui, heureusement, ne fut pas le cas.

En octobre, il y a eu ce produit contre les taupes, d'une classe de toxicité 2, déposé dans une décharge de Rossens qu'il avait fallu fermer. Quelques jours plus tard, d'autres produits avaient été découverts dans une ferme désaffectée de Courtaman : la porte fracturée aurait permis à n'importe quel enfant d'entrer. Enfin, plus généralement, il y a aussi ces piles jetées à la poubelle, au lieu d'être rapportées chez le vendeur.

Ces alertes, parmi d'autres,

ont convaincu les instances fribourgeoises concernées par l'élimination des déchets toxiques qu'il fallait dénoncer publiquement de telles pratiques, avant qu'un drame ne survienne. Dans un but préventif, les autorités ont donc décidé d'appeler la population à montrer davantage de discipline dans ce domaine : l'infrastructure minimale de récupération de déchets existe, il ne tient qu'aux gens de s'en servir.

GRISONS

La Lia Rumantscha tient à son projet de quotidien romanche

La Lique Romanche (LR) estime que la réalisation d'un quotidien romanche, déjà baptisé "La Quotidiana", est l'un des moyens les plus efficaces pour sauvegarder cette langue menacée de disparition. Mais la partie est loin d'être gagnée, puisque l'Association Grisonne des Editeurs de journaux ainsi que le gouvernement cantonal émettent de vives réticences à l'égard de ce projet.

NEUCHATEL

Déficit record

Le Parlement vaudois a voté le budget de l'exercice 1991, qui présente un déficit record de 163 millions de frs. s., sur un total de dépenses de 3822 millions de frs. s. Epluché durant trois jours, le projet gouvernemental est ressorti pratiquement

Friedrich Dürrenmatt n'est plus.



Friedrich Dürrenmatt nous a quittés. Brusquement, dans la nuit du 13 au 14 décembre, d'une crise cardiaque. Il aurait eu 70 ans cette année. - Il n'y a rien d'autre à ajouter, sinon qu'il nous manque déjà. Bon vent, Monsieur Dürrenmatt.

intact des débats.

OBWALD

Un nouveau Conseil d'Etat pour 1991

Pour marquer le 700ème anniversaire de la Confédération, les jeunes obwaldiens ont formé un Conseil d'Etat calqué sur le modèle du Parlement cantonal. Le taux de participation aux élections dans les écoles a largement dépassé les 90%. Ce nouveau Conseil d'Etat exposera ses projets lors des séances du Parlement cantonal en février et mars 1991. Pour la réalisation de ces projets, le Canton d'Obwald a mis à leur disposition la somme de 40.000 frs. s. à l'occasion du 700ème anniversaire de la Confédération. Les décisions définitives seront prises

lors d'une Landsgemeinde des jeunes, prévue un jour avant la Landsgemeinde ordinaire à Sarnen.

Dans toutes les communes du canton, des formulaires sont à la disposition des jeunes qui s'intéressent à ce nouveau Conseil. Ils ont ainsi la possibilité de présenter leurs projets.

TESSIN

Université tessinoise

Le problème de la création d'une université tessinoise n'est toujours pas résolu. Dans une lettre adressé au Conseiller Fédéral Flavio Cotti, le Chef du Département tessinois de l'Instruction Publique, Giuseppe Buffi, demande si la Confédération est prête à assumer "l'effort financier non négligeable" qu'en-

traînerait la création d'une université au Tessin. En effet. le 27 octobre dernier, lors d'un symposium sur le plurilinguisme à Poschiavo (GR), M. Cotti avait déclaré que le problème d'une université en Suisse italienne devait être réexaminé.

VALAIS

Sion s'offre une maison de la littérature



Sion.

Sion a donc décidé de s'offrir en 1991 une maison de la littérature. Autour du thème central de la littérature, le nouvel espace situé au centre ville dans un immeuble du 18ème siècle (la Maison Pancrace de Courten), accueillera toutes les formes d'expression, du cinéma aux arts plastiques, en passant par la musique. Cette maison, qui est voulue accessible à tous, proposera un programme varié de rencontres, de débats, séminaires, récitals, expositions, projections, etc....

VAUD

Grogne vaudoise

Les fonctionnaires vaudois sont les moins bien payés de Suisse, a estimé la Fédération des Sociétés de Fonctionnaires Vaudois (FSF). Mécontente du sort réservé par le Conseil d'Etat, la FSF a réclamé "quelque chose pour tout le monde" d'ici 1992.

ZÜRICH

Le Conseil d'Etat de Zürich veut limiter le nombre des réfugiés

Il faut limiter le nombre de demandeurs d'asile 25.000 par an (35.000 en 1990) en Suisse : c'est ce que demande le Conseil d'Etat de la Ville de Zürich qui réclame d'énergiques mesures pour que soit normalisée la situation "insupportable", à son avis, de l'asile. Ainsi, la Confédération pourrait élargir sa liste de pays sans risque où l'on pourrait renvoyer les demandeurs d'asile aussitôt. En 1990, le canton s'est vu attribuer 6.700 réfugiés, soit 17,9% du total, selon la clé de répartition introduite en 1988. Leur nombre tomberait à 4.500, si l'on ne dépassait pas 25.000 par an pour l'ensemble de la Suisse.

De plus, Zürich demande que l'on fournisse à l'avance les logements requis (c'est-à-dire la Confédération) et que celle-ci crée les centres d'hébergements d'urgence et les foyers supplémentaires nécessaires. Une simple amélioration de la procédure ne permet pas de maîtriser le développement actuel qui représente un problème insurmontable pour les communes, selon le gouvernement zürichois. Le nombre des demandeurs d'asile a plus que doublé ces trois dernières années. Mais seuls 4,2% des requérants ont été admis comme réfugiés en 1989, contre 7,3% en 1987.

Onze communes zürichoises avaient récemment écrit au Conseil Fédéral pour dire qu'elles ne voulaient plus continuer à devoir héberger un nombre exponentiel de demandeurs d'asile, et allaient cesser de le faire.

15ème journée du film et de la vidéo de jeunes à Zürich: lancement d'un prix spécial "l'Etat, c'est nous"

Le Canton de Zürich a lancé le concours du prix spécial "l'Etat, c'est nous" 15èmes journées du film et de la vidéo, journées qui se tiendront à Zürich du 23 au 26 mai, Musée des Arts Appliqués de Zürich. Ouvert aux moins de 25 ans, ces journées se veulent le forum des jeunes réalisateurs.

Elles comprennent un concours avec remise de prix. Les jeunes désirant y participer peuvent faire parvenir cassettes et bobines de 25 minutes maximum d'ici le 3 mars 1991.

Formulaires d'inscription à retirer auprès de la Centrale audiovisuelle du Pestalozzianum, Beckenhofstrasse 31, CH-8035 Zürich.

Le canton de Zürich étend le régime de semi-liberté

Le Grand Conseil du Canton de Zürich a décidé d'étendre le régime de semi-liberté. Dorénavant, les détenus n'auront dû avoir subi aucune condamnation majeure de plus de trois mois durant les trois années précédentes et non plus cinq ans. Ce régime permet aux condamnés d'exercer une activité hors de leur lieu de détention.

La colère des locataires

Le 8 décembre dernier, quelque mille cinq cents personnes sont descendues dans la rue (800 selon la police municipale) pour protester contre la hausse des taux hypothécaires. Ce que demandent ces locataires en colère est une surveillance efficace des taux hypothécaires, et la suppression immédiate pour deux ans de la répercussion des hausses de taux hypothécaires sur les loyers, ainsi qu'un assouplissement pour la suite. Les participants voudraient également que les caisses de pension soient contraintes légalement de placer une partie de leur fortune sur les hypothèques bon marché. Ils revendiquent aussi une politique plus active des pouvoirs publics dans la construction en particulier. En effet, selon la statistique municipale, Zürich 349.050 habitants comptait 185.599 logements, dont 0,04% vides depuis début Genève, 166.930 habitants en recensait 92 782, dont 0.038% vides. En 1989, 561 nouveaux logements ont été construits à Zürich (Genève :



hôpital suisse de paris

Connaissez-vous bien nos services?

Hospitalisation

84 lits de médecine aiguë (comportant 6 lits de soins intensifs et 12 lits de diabétologie). 48 lits de réadaptation de moyen séjour.

soit 132 lits au total

Consultations

Médecine interne Médecine générale Médecine physique Acupuncture Cancérologie Cardiologie Dermatologie Diabétologie

Gynécologie Neuro-Psychiatrie Nutrition-Obésité Ophtalmologie O.R.L. Phlébologie Pneumologie Rhumatologie

Radiologie, Echographie, Kinésithérapie, Balnéothérapie, Analyses médicales, Explorations fonctionnelles respiratoires, Endoscopie (fibroscopies bronchiques, gastriques, duodénales, colonoscopies, etc), Electrocardiogrammes-Döppler, Electroencéphalogrammes, Soins infirmiers.

Pour prendre rendez-vous, téléphonez au (1) 46.45.21.36 en mentionnant Le Messager Suisse

10, rue Minard 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX (M° Mairie d'Issy)

Conventionné avec la Sécurité Sociale et les Mutuelles. Pratique le tiers-payant. Les malades assurés sociaux bénéficiant d'une Mutuelle, sont intégralement remboursés.

Accueil personnalisé, dimensions humaines.